

Résumé

Le Parlement canadien a rarement joué un rôle vraiment significatif en politique étrangère ou militaire. Selon le régime parlementaire de Westminster, presque tous les pouvoirs à ce chapitre reviennent à la Couronne, ce qui réduit considérablement le rôle du Parlement lequel ne dispose que de pouvoirs limités en la matière. Or les parlements canadiens de l'ère moderne ont eu tendance à abdiquer même les quelques pouvoirs qui, par tradition, lui reviennent.

Alors que d'importants changements sont survenus depuis 1989 en matière de sécurité internationale, le Parlement n'a guère participé à l'élaboration des politiques du pays. Fort nombreuses, les crises qui ont succédé à la guerre froide ont été gérées par des comités formés de délégués issus de ministères variés, hâtivement mis sur pied pour résoudre les problèmes de sécurité à mesure qu'ils se présentaient. Le Canada s'est ainsi engagé dans une série de conflits à l'étranger sans qu'il n'y ait au Parlement de réel débat visant à établir des priorités claires et à dégager un consensus sur les intérêts nationaux à privilégier. Pour la première fois depuis la guerre de Corée, les forces canadiennes ont participé à plusieurs opérations militaires au cours desquelles environ 25 soldats ont perdu la vie et plus d'une centaine ont été blessés, sans que le Parlement ne manifeste à leur égard beaucoup plus qu'un intérêt passager fondé sur de vagues informations.

La faiblesse de cet engagement parlementaire est devenue inacceptable : le budget des forces armées canadiennes est de 12 milliards de dollars par année; les chefs militaires ont entre leurs mains le sort de citoyens qu'ils peuvent contraindre à risquer leur vie; une poignée de ministres, fonctionnaires et officiers prennent des décisions où se joue le bien-être même du pays. Et ces considérations ne donnent qu'un aperçu des enjeux et politiques que le Parlement a le droit et le devoir de superviser. Les députés ont aussi le devoir de tenir imputables de leurs décisions les gouvernements et ministres dont relèvent les fonctionnaires et officiers responsables de la préparation et du déploiement des forces canadiennes, y compris quand elles font usage d'une force mortelle. Autant de questions majeures qui devraient, comme c'est trop rarement le cas, occuper les parlementaires chargés de superviser notre défense nationale et nos forces armées.

Parmi les instruments dont dispose le Parlement pour assurer une supervision efficace, les comités du Sénat et de la Chambre des communes semblent les mieux indiqués. Mais ils ne peuvent jouer pleinement ce rôle tels qu'ils sont présentement conçus et structurés. Certaines réformes s'imposent donc, notamment pour réduire la partisanerie et la discipline de parti dans leurs discussions et recommandations; pour permettre l'examen détaillé des estimations annuelles; pour renforcer l'expérience et les connaissances de leurs membres, possiblement

en régularisant leurs mandats; et pour leur adjoindre un personnel spécialisé et des ressources de soutien.

En décembre 2003, le gouvernement Martin proposait d'apporter à la sécurité nationale des changements d'une profondeur sans doute jamais vue depuis le début de la guerre froide. Le temps dira si cette nouvelle structure incitera le Parlement à scruter de plus près les questions de défense et de sécurité, ou si elle lui rendra la tâche encore plus complexe. Pour affirmer sa détermination dès la première session de 2004, le Parlement gagnerait à privilégier sans délai la création de comités chargés d'examiner cette nouvelle structure pour départager à tout le moins les responsables des diverses politiques. Il appartiendra dès lors aux députés de réclamer l'autonomie dont ils ont besoin pour passer en revue les estimations, exiger des réponses et, surtout, renoncer à leur esprit partisan tout en développant leurs connaissances et leur expertise.

Il serait tristement ironique que les changements destinés à protéger le Canada à l'heure du terrorisme international viennent décourager les parlementaires, submergés par la complexité de la nouvelle structure, et rendent impossible l'effacement du « déficit démocratique » et le recentrage du Parlement au cœur de la vie politique du pays.